

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22-02-2017

Absente excusée : Madame COULEUVRE

La présidente remercie de leur présence Monsieur DUPONT (Président de l'Union Départementale), Monsieur AVELIN (Président délégué de l'Union Départementale), Monsieur le Maire de Lurcy-Lévis et présente une candidate à la fonction de DDEN : Madame SECRETAIN.

Point sur les conseils et visites d'école :

Notre secteur d'intervention concerne l'école de Lurcy-Lévis, l'école de Saint-Plaisir et les RPI de Coulevre-Valigny, Le Veudre-Pouzy-Mésangy et Saint-Léopardin-Couzon.

Avec 142 enfants en classes maternelles et 262 en primaire, soit 404 élèves au total, les effectifs sur notre secteur sont en légère augmentation. L'école de Lurcy-Lévis ainsi que le RPI de Coulevre-Valigny bénéficient d'une augmentation régulière, tandis que le RPI Saint-Léopardin-Couzon enregistre une très légère diminution.

Les locaux scolaires sont partout en bon état et les municipalités ont à cœur de les entretenir au mieux. Les exercices liés à la sécurité sont effectués régulièrement.

Dans chaque école le temps scolaire est organisé sur 4 jours et demi, avec le mercredi matin. Les temps d'activité périscolaire sont gratuits sur l'ensemble du secteur.

Partout, les relations entre l'école et la municipalité sont bonnes.

RAPPORT FINANCIER DE L'ANNEE 2016

LA TRESORIERE, Yvonne ROBATEL, nous communique le tableau suivant :

RECETTES		DEPENSES	
Subventions	131.00	Cotisation départementale	390.00
Cotisations	406.00	Subvention aux écoles	300.00
Intérêts livret	0.44	Vin d'honneur Ass. Gle.	14.30
TOTAL	537.44	Tenue de compte	6.00
RESULTAT	- 172.86	TOTAL	710.30
Au 07-02-2017 :			
Compte courant	232.64		
Livret	252.85		
TOTAL	485.49		

Le rapport financier est adopté à l'unanimité. La cotisation pour l'année scolaire 2016-2017 est fixée à 30 € (la part de la cotisation départementale étant de 28 €).

La Trésorière propose que l'assemblée désigne les bénéficiaires de la subvention pour 2017.

L'assemblée décide que :

200 € seront versés à la coopérative scolaire de Lurcy-Lévis
100 € à celle de Saint Plaisir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

La Présidente,

la Secrétaire,

la Trésorière

